



Déclaration préalable à la CAPD du 26 mars 2020

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD des Côtes d'Armor,

Nous ferons une déclaration réduite au nom du SE-UNSA 22, syndicat représentant les collègues qui travaillent même si leurs écoles ou établissements sont fermés...

Nous tenons à rappeler l'attachement du SE-UNSA 22 aux CAPD, celle-ci se déroulant dans un contexte très particulier.

Nous vous demandons de diminuer la pression et les injonctions multiples et aussi d'avoir une attention particulière pour les directeurs·rices et sur les personnels les plus fragiles.

Le SE-UNSA 22 demande que nos collègues soient réellement protégés lorsqu'ils accueillent les enfants de soignants. Des protections doivent impérativement être données car lorsque vous accueillez des petits, les gestes barrière n'existent pas...

Nous vous demandons aussi de donner à nos élèves et à leur(s) enseignant·es les moyens de réellement pouvoir travailler en ligne sur des serveurs qui le permettent et avec du matériel que certains enfants n'ont pas.

Nous tenons aussi à rappeler que nos collègues sont aussi et souvent des parents et qu'en plus de tout leur travail, ils doivent aussi s'occuper de leurs propres enfants.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAPD, nous déplorons le manque de moyens, une habitude, octroyés aux congés de formation. Pour la liste d'aptitude de direction, nous dirons, comme les années précédentes : que les personnes qui en font la demande l'aient !

Un dernier mot sur la formation CAPPEI qui va se dérouler la semaine prochaine, pendant deux semaines. Nous rappelons que même si la continuité pédagogique devrait être assurée par des remplaçants, leurs élèves réclament une attention particulière et nos collègues participeront quand même à la continuité pédagogique de leurs élèves. Certains de ces collègues ont des enfants qui ne peuvent pas être pris en charge par leur conjoint et vont se retrouver en difficulté pour mener tout de front.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants du SE-UNSA 22 en CAPD